

Conditions générales de vente pour un séjour en chambre d'hôtes insolite

Article 1 – Durée du séjour

Une réservation est conclue pour une période donnée. Sauf accord avec « Ô Paradis Fonts-Hautes », elle ne peut être anticipée ou prolongée.

Article 2 – Tarifs

Le prix de la nuitée dans votre chambre insolite comprend le petit déjeuner.

La taxe de séjour est incluse.

Le prix de la nuitée dans votre chambre insolite est basé pour 2 personnes.

Lit bébé (-36 mois) gratuit.

Selon la saison, et pour l'utilisation d'un coupon Wonderbox/Smartbox, un supplément sera applicable et dû.

Article 3 – Réservation

Les réservations peuvent s'effectuer par le formulaire de réservation en ligne sur notre site internet, par e-mail ou par téléphone. Une confirmation de réservation vous sera envoyée par e-mail en retour.

Article 4 – Validation d'une réservation

Les séjours sont garantis uniquement après la réception de votre acompte d'un montant égal à 35 % et déductible de votre facture, ou d'un coupon Wonderbox/Smartbox. Cet acompte ou coupon Wonderbox/Smartbox devra être envoyé au plus tard sous 7 jours à compter de la date d'envoi du présent contrat. Le supplément selon la saison s'il y a lieu est à régler dès votre réservation et au plus tard 7 jours après l'envoi de ce présent contrat. Dans le cas de la réservation d'une seule nuitée, la totalité dû peut être exigée.

En cas d'impossibilité de nous joindre votre coupon Wonderbox/Smartbox le paiement de votre séjour dans sa totalité, et selon le tarif en vigueur au moment de votre venue vous sera réclamé.

C'est à partir de la réception de votre acompte ou de votre coupon Wonderbox/Smartbox que votre réservation sera prise en compte définitivement. Le versement de l'acompte et/ou la signature électronique de ce présent contrat équivaut à l'acceptation des conditions générales de réservation et vaut contrat entre les deux parties.

Article 5 – Conditions d'annulation

En cas d'annulation, votre acompte ou le coupon Wonderbox/Smartbox n'est pas remboursable une fois sa validation effectuée.

Toute annulation doit être notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception.

- 30 jours et moins avant votre séjour : pas de remboursement de l'acompte, sauf en cas de nouvelle réservation.

Article 5 – Conditions d'annulation (suite)

- 15 jours et moins avant votre séjour : pas de remboursement et facturation du solde.

Une arrivée retardée ou un départ anticipé ne pourront donner lieu à un quelconque remboursement ou remise.

La non présentation ne peut donner lieu a un quelconque remboursement. Le solde de votre séjour sera dû et exigible.

Article 6 – Conditions spéciales d'annulation pour intempéries

a - Modification ou annulation de séjour par Ô Paradis Fonts-Hautes AVANT votre arrivée :

En cas d'alerte météo orange, avec des événements extérieurs annoncés, indépendants de notre volonté, tels intempéries, tempête ou orage, la direction se réserve le droit d'annuler votre séjour, pour des raisons de sécurité. Dans ce cadre, nous vous proposerons le report de votre séjour en chambre insolite identique à une date ultérieure, dans les 12 mois courants.

Aucune autre indemnité ne pourra être réclamée.

b - Modification ou annulation de séjour par Ô Paradis Fonts-Hautes APRES votre arrivée :

En cas d'alerte météo Orange, avec des événements extérieurs annoncés, indépendants de notre volonté, tels intempéries, tempête ou orage, la direction se réserve le droit d'annuler votre séjour, pour des raisons de sécurité. Dans ce cadre, nous vous proposerons le report de votre séjour en chambre insolite identique à une date ultérieure, dans les 12 mois courants.

Aucune autre indemnité ne pourra être réclamée.

Article 7 – Heure d'arrivée et de départ

L'accueil le jour de votre arrivée se fait entre 18h00 et 19h30.

Toute arrivée après 19h30 non convenue au préalable ne pourra être acceptée, et/ou entraînera un supplément de 20 €.

Le jour du départ la chambre insolite devra être libérée avant 11h00.

Article 8 –Règlement du solde de l'hébergement

En cas de supplément selon la saison, ou en cas de nuitée supplémentaire hors coffret Wonderbox/Smartbox, le règlement du solde de votre séjour devra être effectué dès la réservation et au plus tard 7 jours avant votre arrivée.

Dans le cas d'une réservation de dernière minute, ou si le délais avant votre arrivée est trop court, il vous sera demandé de payer en ligne via notre site de paiement sécurisé PAYPLUG.

Au delà d'une nuitée et pour une réservation supérieure à 10 jours avant la date du séjour, le solde devra être réglé par chèque dès la réservation. Celui-ci sera encaissé au plus tôt le jour de votre arrivée.

Article 9 – Mode de paiement

Pour le paiement de votre séjour et des prestations en supplément, nous acceptons différents moyens de paiement.

Avant votre arrivée : Paypal - Carte bancaire en ligne (Payplug) – Virement bancaire – Coupon Wonderbox/Smartbox

Le jour de votre arrivée pour le solde : Espèces

Nous n'acceptons pas les chèques.

Article 10 – Animaux

Le présent contrat précise si le client peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 11 – Utilisation des lieux

Le respect d'un certain art de vivre est demandé à tous les hôtes pour garantir la quiétude du lieu et le confort de tous.

Votre chambre insolite est non-fumeur.

Le client s'engage à rendre la chambre insolite en parfait état à la fin du séjour et à déclarer toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable. En cas de dégradations constatées, le propriétaire demandera un supplément pour dédommagement correspondant soit au nettoyage, soit à la remise en état, soit au remplacement d'objets cassés .

Les enfants évoluant au sein de la propriété sont sous la responsabilité de leurs parents.

Il est interdit de manger dans votre chambre insolite (sauf service en table d'hôtes et petit-déjeuners).

Article 12 - Parking

Le parking se trouve sur la propriété. En cas de dégradations (de la voiture ou des objets à l'intérieur), de vol (du véhicule ou des objets à l'intérieur), le propriétaire ne pourra pas en être tenu responsable.

Article 13 – Assurance Responsabilité Civile

Il est tenu d'être assuré par un contrat de son assurance personnelle, ou un contrat spécifique limité à la période du séjour.

Article 14 – Petit-déjeuners

Les petit-déjeuners sont inclus dans le tarif de la nuitée.

Ils sont servis de 8h30 à 10h00, sauf accord et demande exceptionnelle.

Les petit-déjeuners pourront être servis dehors, en commun si le temps le permet, ou dans le kota grill par mauvais temps

Article 15 – Table d'hôte

Les repas doivent faire l'objet d'une réservation obligatoire et au minimum 72h avant.

Ils sont servis en extérieur, ou dans le kota grill par mauvais temps, à partir de 19h30.

Article 16 - Entretien de votre chambre insolite

Durant votre séjour de plus d'une nuitée, il devra être précisé si vous désirez que le ménage soit effectué, avec cependant une obligation de nous laisser accès à votre chambre au minimum tous les 2 jours en cas de location à la semaine.

Article 17 – Caution

Une caution de 250 € vous sera demandée à votre arrivée. Celle-ci vous sera rendue entièrement, ou s'il y a lieu, une amputation sera faite en dédommagement d'une éventuelle dégradation/casse. Dans les 2 cas, la caution vous sera renvoyée par courrier au plus tard 15 jours après votre séjour.

Article 18 – Droit d'accès

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Nous nous engageons à ne pas transmettre les informations que vous nous avez communiquées à d'autres sociétés ou organisme.

Article 19 – Taxe de séjour

La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au trésor public. Sauf mention contraire dans le contrat, celle-ci est non comprise dans le tarif de la nuitée.

Article 20 – Nombre de personnes

Un changement du nombre de personnes ou de chambres le jour d'arrivée ne pourra donner lieu à une remise.

En aucun cas la capacité maximale de l'hébergement ne pourra être dépassée.